

MEMO

Date: août 2019

De: Comité d'accréditation de l'ACCG

À: Conseiller/ères en génétique accrédités/ées

Sujet: **Statut de reconnaissance par le Comité d'examen des organismes d'accréditation de l'ABGC**

En avril 2019, le Comité d'accréditation de l'ACCG a soumis une demande d'application pour obtenir un statut de reconnaissance auprès du Comité d'examen des organismes d'accréditation de l'ABGC. Lorsqu'un organisme d'accréditation obtient le statut de reconnaissance, les individus certifiés ou accrédités auprès de ces organismes peuvent passer l'examen d'accréditation de conseil génétique de l'ABGC. Pour plus d'informations sur la reconnaissance des organismes d'accréditation, veuillez consulter le site suivant (en anglais seulement) :

<https://www.abgc.net/becoming-certified/recognized-accrediting-bodies/>.

Malheureusement, le Comité d'examen des organismes d'accréditation de l'ABGC a estimé que les informations fournies étaient insuffisantes pour évaluer le Comité d'accréditation de l'ACCG en tant qu'organisme d'accréditation. Ceci signifie que les conseillers/ères en génétique qui sont accrédités/es par le Comité d'accréditation de l'ACCG (et qui n'ont pas été formés/ées par un programme d'enseignement accrédité par l'ABGC) ne sont pas éligibles à passer l'examen de l'ABGC via une voie de « Statut reconnu ».

Ceci demeurera un de nos projets et nous espérons soumettre une nouvelle application dans le futur.

MEMO

Date: Le 15 mars 2012

De: Conseil d'administration de l'ACCG

Aux: membres de l'ACCG

Sujet: L'American Board of Genetic Counseling (ABGC) adopte une résolution pour reconnaître la certification par l'Association canadienne des conseillers en génétique (ACCG) pour la supervision des étudiants de l'ABGC.

Ce mois-ci, le comité d'accréditation de l'ABGC a accepté par unanimité de reconnaître la certification canadienne des conseillers en génétique comme répondant aux exigences pour la supervision des 50 cas cliniques des étudiants des programmes en conseil génétique accrédités par l'ABGC. La résolution entre en vigueur à compter du 1er mars 2012.

Cette mise à jour fera partie de la révision de 2012 des normes d'accréditation de l'ABGC (anciennement nommés les critères requis) pour l'agrément des programmes de formation en conseil génétique, ce qui sera disponible en ligne sur le site Web de l'ABGC au courant de l'année (www.abgc.net). Pour plus d'information, veuillez consulter la lettre du président du comité d'accréditation de l'ABGC ci-jointe.

Qu'est-ce que cela signifie?

À compter de maintenant, les conseillers ayant la certification CCGC (Canadian Certified Genetic Counsellor) et/ou son équivalent en français, CGAC (Conseiller(ère) en génétique agréé(e) du Canada), peuvent superviser et signer les cas cliniques des étudiants des programmes de maîtrise ès sciences (MSc) accrédités par l'ABGC.

Pourquoi est-ce important?

Cette décision représente une étape importante en vu de la reconnaissance internationale du titre CCGC/CGAC.

- Pour les conseillers en génétique certifiés CCGC/CGAC, cette décision augmente les possibilités de mentorat et de supervision des étudiants.
- Pour les Directeurs actuel et futurs des programmes de maîtrise ès sciences (MSc) accrédités par l'ABGC, cette décision augmente le nombre de membres qualifiés pour la supervision des étudiants en conseil génétique et peut élargir les possibilités de stage clinique.